

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 25 (1978)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Nouvelles des communes et des cantons romands

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## En bref

**Colombier.** Pour la première fois, 94 hommes, dont la presque totalité avait suivi un cours d'instruction, ont participé à un cours de deux jours sous la direction du chef local, M. J. Romanens. Chaque service de l'organisme local a eu l'occasion de procéder à des exercices pratiques: transport d'eau du lac avec relais intermédiaire (1200 mètres de «courses»), démontage d'un mur important en béton (compresseurs, chalumeaux, etc.), sauvetages divers, étayage de la voûte sud du château. Le service des transmissions assurait les liaisons, le service atomique-chimique a visité des abris et mesuré l'intensité de radiations. La liaison avec les pompiers était assurée par le commandant C. Glauser. Le chef local s'est déclaré entièrement satisfait. Plusieurs personnalités ont suivi l'exercice avec intérêt.

**Courrendlin.** Dans sa prochaine séance, le Conseil municipal prendra connaissance du rapport de la commission d'étude pour la construction d'un poste de commandement pour la protection civile et d'une seconde salle de gymnastique. M. Hubert Gunzinger a été appelé à présider ladite commission. Elle est composée de MM. Alexandre Cortat, Martial Cortat, Ernest Guélat, conseillers, Bernard Scherrer, vice-maire, Charles Wirth, chef de l'Office communal PC, et Claude Oriet, remplaçant du chef local.

**Courtelary.** Les noms des personnes devant suivre un cours de protection civile à Tramelan seront affichés au début de chaque mois au bureau municipal. Cette façon de procéder facilitera certainement le problème du déplacement, les personnes concernées pouvant se consulter librement. Pour d'autres renseignements s'adresser à Mme E. Schenk, téléphone 44 16 03.

**La Chaux-de-Fonds.** L'organisme local de la protection civile a pu disposer de l'immeuble Grenier 34, voué à la démolition, pour des exercices pratiques à l'occasion des cours de trois jours, du 29 mai au 28 juin derniers. L'engagement des participants, dont la plupart ne dispose pas de formation adéquate, a nécessité une organisation et des mesures de sécurité importantes. Des dispositions avaient été prises par le chef de la police locale, le capitaine Marendaz, concernant les restrictions de circulation. L'achèvement des travaux et l'évacuation des matériaux seront effectués par la compagnie de protection aérienne (PA) III/5, troupe fri-

bourgeoise, lors de son cours au mois de septembre prochain.

**Delémont.** Lors d'une récente séance du législatif delémontain, un postulat souhaitant l'aménagement d'une place d'exercice, en complément des locaux du complexe de protection civile en construction dans le cadre du Centre sportif, a été adopté. Cela permettrait la formation et l'instruction du personnel de Delémont (740 personnes) et des localités voisines, toutes les communes étant astreintes aux mesures de PC. Des frais supplémentaires pour le transport des participants à Laufon seraient évités.

**Fontainemelon.** L'organisme local de protection civile a convié dernièrement la population à une soirée d'information, à la salle des spectacles. M. J.-J. Racine, conseiller communal, parla de l'organisme local, de son organisation et du matériel à disposition, puis de la mission: assurer une place protégée à chacun. M. G. Bize, de l'Office fédéral PC, insista sur les mesures de protection à prendre, puis rappela les cas où la protection civile est intervenue dernièrement lors de sécheresse, d'inondations, et de la catastrophe du Lötschberg. Le film *Radiations* a été projeté; il démontre l'importance de la participation de la femme à la PC et comment apporter une solution aux problèmes actuels. Le Conseil communal, le chef local, M. Roger Guenat accompagné de membres de l'état-major local, assistaient également à cette séance d'information.

**Grône.** Samedi 10 juin, la commune (1350 habitants) a inauguré une magnifique œuvre de 4 400 000 francs (à déduire 2 500 000 francs de subventions, soit environ 60 % du coût total). Il s'agit de la construction

- d'un abri pour 425 personnes, d'un poste de commandement et d'un stationnement d'attente pour un détachement d'intervention, coût 1 500 000 francs
- de la piscine ouverte en octobre 1977, coût 1 300 000 francs
- de six salles de classes et d'une salle de sciences naturelles, coût 1 640 000 francs

Grône abrite l'Ecole secondaire régionale groupant les élèves de cinq communes, ce qui fait, avec l'école primaire, 500 élèves.

**Moutier.** Récemment, le législatif pré-vôtois a pris connaissance du rapport de la commission locale de protection civile répondant à la question écrite déposée par MM. Roland Schaller et consorts, concernant le rôle de la protection civile en cas de catastrophe. Ledit rapport contenait tous les renseignements y relatifs; il relevait que

la collaboration avec les services du feu, des travaux et de la police, est bonne. Le «plan-catastrophe» prévoit un état-major à la tête duquel un membre du Conseil communal est chargé de l'organisation administrative.

Une quarantaine de personnes du service alarme et transmissions de l'organisme local PC ont participé en mai dernier, à un cours de deux jours. La direction était assumée par M. Bernard Burki, chef local; M. Pierre Lang, chef dudit service s'occupait de l'organisation technique. C'était le premier cours effectué dans le cadre local, après la formation technique. But: installation d'une ligne téléphonique indépendante pour le cas de catastrophe, afin de ne pas surcharger le réseau des PTT. Le service des pionniers et de lutte contre le feu a été engagé dans un exercice nécessitant un transport d'eau, l'extinction d'un feu et la construction d'un petit pont.

**Ollon.** Le 26 mai, en présence du préfet du Grand-District, M. Pierre Mayor, et de plusieurs personnalités, la commune a inauguré le poste de commandement de la protection civile et son local du service du feu.

**Savigny VD.** Invitée à une séance d'information et d'orientation concernant l'organisation de la protection civile, à la Grande Salle, la population a suivi avec intérêt les informations données par MM. Stephan Lador, chef local PC, Rémy Bovat, municipal responsable, et M. Liardet, de l'Office cantonal PC. Des films ont complété cette première prise de contact.

**Saint-Martin VS.** Le petit village aura bientôt son «complexe» communal de protection civile. Il comprendra un abri de 200 places, un poste de commandement avec réfectoire, dortoir, local de matériel et parking. Le bâtiment comprendra une salle de gymnastique pouvant servir également de théâtre, de salle de cinéma, et être utilisée pour des concerts, mais pas pour les bals. Un prolongement du bâtiment comprendra une salle communale de 150 m<sup>2</sup> et une salle pour consultations médicales. Coût total 3 millions de francs. Subventions de la Confédération et du canton: 70 % pour l'abri, 80 % pour le poste de commandement. Commencés en septembre 1977, les travaux devraient être terminés à fin 1978.

**Sierre.** A la demande du major Henri Caloz, chef local de la protection civile, la commission «Créativité chez les enfants et les adolescents» procédera à la décoration du nouveau Centre de la PC, situé à Goubing. Les surfaces à disposition sont nom-

breuses et enfants et adolescents pourront s'exprimer en toute liberté dans le cadre des différents thèmes donnés. La commission fera appel progressivement aux différents groupements, classes d'école, etc., pour collaborer à cette décoration.

**Canton de Genève.** Le premier prototype d'un hôpital mobile destiné aux secours d'urgence en cas de catastrophe ou de conflit a été présenté dernièrement à Genève. Cette unité sanitaire, enfermée dans un conteneur de dimensions standards, nécessite deux à trois heures pour le montage d'une salle de 114 m<sup>2</sup> pouvant contenir 100 lits, un bloc sanitaire, une installation de traitement des eaux usées, un générateur, le chauffage et la climatisation. Ce conteneur-hôpital peut être transporté par camion, par train ou par avion. Son poids, y compris l'équipement, est d'environ 12 tonnes. Les inventeurs, MM. Eugène Bourquin et Maurice Sulliger, tous deux Genevois, ont également étudié l'accouplement de plusieurs unités, qui pourraient former un hôpital complet, avec des salles d'opération, de radiologie, et ses services spéciaux.

## Asemblée annuelle des chefs locaux de protection civile des communes rattachées au Centre régional d'instruction de Tramelan

Samedi 20 mai, la localité de Malleray organisait une journée porte ouverte pour présenter les installations d'un poste sanitaire de secours et d'un poste d'attente.

A cette occasion, les chefs locaux des communes rattachées au Centre régional de Tramelan ont tenu leur assemblée annuelle.

Cette assemblée était rehaussée par la présence de MM. Henri Graf, maire de Malleray, Jacques Hennet, conseiller communal, Bévilard, Jean Comment, chef de l'Office cantonal de protection civile, Roger Parisod, président de la Commission romande d'information, et Daniel Odier, président d'honneur de l'Association genevoise des chefs locaux.

Après l'approbation du procès-verbal, M. André Grüter, président, présenta son rapport d'activité en rappelant que c'est depuis 1971 que les chefs locaux se réunissent régulièrement pour travailler en commun. L'association compte 20 communes et, en 1977, il y eut 3 séances de travail et 4 séances de comité. A côté des assemblées, un énorme travail administratif

est accompli puisqu'il s'agit de l'organisation de 4391 journées de cours. En outre, dans le cadre de l'association, un petit journal est édité afin d'enrichir les connaissances des cadres de la protection civile.

Les comptes présentés par M. Erwin Gosteli, secrétaire-caissier, bouclent par un reliquat actif et sont acceptés à l'unanimité. Il en est de même de la cotisation annuelle qui reste fixée à Fr. 40.– par commune.

Au chapitre des élections, l'assemblée nomme les membres suivants à l'unanimité:

Président: M. André Grüter, chef local à Tramelan

Secrétaire-caissier: M. Erwin Gosteli, administrateur du Centre régional de Tramelan

Membres: MM. Bernard Bürki, chef local à Moutier; Marcel Chapatte, chef local aux Bois; Charles Ermatinger, chef local à Malleray-Bévilard; Roger Maillat, remplaçant du chef local à Sonceboz.

Vérificateurs: MM. Gilbert Christe, chef local à Saint-Imier; Pierre Gigandet, remplaçant du chef local à Corgémont; suppléant: M. Jean-René Boillod, chef local à Villeret.

Après la partie administrative, les participants à l'assemblée purent entendre M. Henri Graf, maire, apporter le salut des autorités de Bévilard et de Malleray et dire son plaisir de voir se réaliser une installation de cette envergure dans sa localité. Il rappela les efforts accomplis durant plusieurs années pour aboutir à cette réalisation et termina son exposé en offrant l'apéritif à l'assistance.

M. Odier, de Genève, dit son plaisir de revenir au pays de sa jeunesse et exprime son admiration pour le travail et la réalisation effectués.

M. Jean Comment, chef de l'Office cantonal de la protection civile, félicita les autorités pour leur dynamisme et leur intérêt à la protection civile. Le chef de l'Office cantonal souligna que le chef local de Malleray-Bévilard, M. Charles Ermatinger, était en fonction depuis vingt-deux ans, soit le plus ancien de tout le canton. Il le félicita pour cette fidélité. Avant de remercier les chefs locaux de leur travail tout au long de l'année, et le comité de l'association pour l'organisation de cette journée, M. Comment brossa un tableau des réalisations de protection civile effectuées à ce jour dans le canton. Il ne manqua toutefois pas de souligner qu'un grand effort reste à accomplir pour atteindre l'objectif de la planification de 1971.

Quittant le domaine protection civile, l'auditoire fut captivé par les récits du major G. H. T. Johnson, interviewé

par M. J.-J. Schumacher, et ayant trait à l'épisode du débarquement en été 1944.

Après le repas, préparé par un groupe de subsistance de la protection civile de Malleray-Bévilard, les participants se rendirent dans les installations nouvellement créées qui leur furent présentées et commentées.

## Le Service complémentaire féminin

La *Revue militaire suisse* No 6, juin 1978, est entièrement consacrée au Service complémentaire féminin. Sommaire:

*La femme dans l'armée suisse*, par le chef S. Monique Schlegel, présidente centrale de l'Association suisse des SCF, et le chef de colonne Maja Uhlmann, présidente de la Société suisse des chefs de service et chefs de colonne

*Perspectives, par le chef SCF J. Hurni*  
*La femme dans notre armée, par le cdt de corps H. Senn*

*L'intégration de la femme dans le secteur militaire dominé par les hommes est-elle en fait possible? par le chef S. L. Pfister et le capitaine J. R. Morning*

*Une affaire d'initiative personnelle*  
*Information au sujet du SCF*  
*Présentes, par la conductrice sanitaire E. Budiger*

*Alerte! par le chef de groupe S. Zimmermann*

*Un sergent-major «étranger», par l'intendante F. Staub-Buchser*

*Chef de colonne, par le chef de colonne H. Kirchhofer.*

Réd. Il n'est pas inutile de prendre connaissance du dernier chapitre du texte du cdt de corps H. Senn: «*Indispensable, le Service féminin!*»: «A brève échéance, il s'agit d'intensifier la propagande pour le Service complémentaire féminin en motivant et en informant le public; car la collaboration de la femme au sein de notre armée est très précieuse, non seulement en vertu de la qualité du travail fourni, mais également du fait qu'en attribuant à des femmes l'exercice de certaines fonctions, on trouve une solution aux impasses du plus en plus nombreuses sur le plan du personnel. Tous les commandants de troupe et les soldats qui ont pour collaboratrices des SCF sont en mesure de confirmer à quel point celles-ci fournissent, au service militaire, des prestations impressionnantes. Souvent, les SCF sont même plus aptes à effectuer certains travaux que leurs camarades de sexe masculin; qu'il soit permis de rappeler certaines fonctions dans les services administratifs, des transmis-

sions ou d'assistance. Les tâches qui s'imposent à l'armée doivent être assumées par les personnes les mieux qualifiées. Tant l'incorporation de femmes que celle de soldats doivent obéir au principe: «la femme et l'homme les mieux qualifiés aux postes les plus adéquats». Le Service féminin est devenu indispensable pour notre défense nationale. L'époque de l'armée composée exclusivement d'hommes est définitivement révolue. Plus il y aura de femmes prêtes à faire du service militaire et plus il y aura de soldats disponibles pour des tâches de combat. La régression constante du nombre des naissances exige de manière impérieuse la libération de soldats en vue du combat proprement dit. Cette nécessité aura pour conséquence l'attribution de nouvelles tâches et de nouveaux champs d'activité au Service féminin. Maintenant que la situation de la femme dans la

société actuelle est devenue, en cours d'évolution, celle d'une partenaire égale de l'homme et que la femme dispose, dans le domaine économique, des mêmes possibilités d'épanouissement que l'homme, il y a lieu d'encourager l'introduction de ces mêmes conditions dans l'armée également. A titre d'exemple, on imagine sans peine qu'à l'avenir des femmes qualifiées commandent des formations composées de militaires des deux sexes. Il doit exister une proportion équitable entre les droits et les devoirs de la femme.

La femme a, dans l'armée, sa place bien établie. On a besoin d'elle et, à chaque échelon, elle est reconnue et appréciée en qualité de collaboratrice et de camarade. La promesse silencieuse de rejoindre les rangs de l'armée à l'heure du danger ne suffit plus. Compte tenu de la durée minimale de l'alerte préalable, nous ne pouvons

compter de manière certaine que sur celles qui se préparent en temps de paix déjà aux tâches qui seraient les leurs dans le cas réel. Je remercie toutes les femmes actuellement incorporées en qualité de volontaires, mais aussi celles qui se joindront à nous au cours des années à venir. Qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance particulière aux femmes et aux hommes qui s'engagent, chacun selon ses possibilités, pour la promotion de notre Service féminin.»

Cette conclusion est également valable pour la collaboration féminine à la protection civile. Si la situation de la femme ne lui permet pas de s'engager dans l'armée, elle peut collaborer aux charges de l'organisme local de protection civile de son domicile. Les conditions et principes énoncés ci-dessus peuvent et doivent être appliqués.



## JABSCO-Pumpen

sind selbstansaugend. Sie entleeren Schächte, Keller, Tanks, Chemikalienbehälter und fördern auch verschmutzte oder korrosive Flüssigkeiten.

- kleiner Preis, grosse Leistung.
- Leistung: 3 bis 500 l/min, bis 45 m WS
- 30 Modelle, Kompakteinheiten mit Motor.
- Pumpen und Motoren ab Lager lieferbar.

Tel. Beratungs- und Offertdienst. Eigener Service.

**TECHEMA AG** 4012 Basel, Tel. 061-43 45 09

## Atomschutz-Kugelbunker «SECURIS»



aus Stahlbeton-Fertigteilen, typengeprüft und genehmigt. Sicherheit gegen Luftdruckstöße S3, atomare, auch Neutronenstrahlungen, chemische und biologische Kampfstoffe. Einbauzeit: 1 Tag.

**Universal-GmbH, D-3500 Kassel**

Postfach 103727/6  
Telefon 0049551 - 31021/22, Telex 049 - 96 752

## Rollenoffset

ist sehr leistungsfähig. Verlangen Sie Druckmuster.  
Unsere Fachleute beraten Sie gerne.

## Schutz und Sicherheit bei der Arbeit

- Schutzbekleidungen
- Schutzhelme und Helmzubehör
- Gehörschützer
- Gesichtsschutzscheiben
- Farb- und Staubschutzmasken
- Sicherheits- und Arbeitsstiefel
- Sicherheitsschuhe LUPOS
- Handschuhe

*Unser Sortiment – umfassend, wegweisend, technisch zuverlässig!*



**Angst + Pfister**

Partner in vielen Teilen

8052 Zürich      Telefon 01 50 20 20  
1219 Genève-Le Lignon      Téléphone 022 96 42 11

## Vogt-Schild AG Druck und Verlag

Dornacherstrasse 35  
4501 Solothurn 1

Telefon 065 21 41 31  
Telex 34 646